

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n° CM2023_12

Convocation du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES SPORTIVES ET
ASSOCIATIONS SPORTIVES

Objet : Subventions 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : F GRAS.

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs de Sanvignes	Subventions
Avant Garde	1 800 €
Club Nautique	1 600 €
BNSSA	400 €
Club sportif	5 500 €
Dynamic Danse Génération	1 200 €
EAPS	400 €
Ecurie du bassin minier	700 €
Etoile Sportive	1 600 €
Hand ball club	2 200 €
Dojo 71 section Sanvignes	600 €
Sanvignes Vélo Sport	200 €
Tennis Club	1 500 €
Total clubs Sanvignes	17 700 €

Divers	Subventions
ABS	500 €
Fight club 71	500 €
CDOS	
Ski club	100 €
RCMB	
Montceau triathlon	200 €
Thalassa	300 €
US Blanzly	100 €
Total divers	1 700 €
Total subventions sport	19 400 €

En complément à ces subventions, il est proposé de continuer à aider les jeunes qui souhaitent passer le BNSSA en attribuant deux sommes de 200 €, soit 400 € à prévoir au budget.

Jean-Claude LAGRANGE : « certains emplois sont financés par les associations ; il faudra donc revoir certaines attributions lors du prochain conseil. »

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'attribuer** aux associations sportives les subventions telles que proposées ci-dessus,
- **D'attribuer** deux sommes de 200 € à des jeunes qui passent le BNSSA,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Anne SEVIERE

Transmis à la Sous-Préfecture le 13.02.2023

Publié sur le site internet de la commune le 14.02.2023